



# CYCL'@NET

Janvier 2022 // N° 68

## PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DES 21 ET 22 JANVIER 2022 DU COMITÉ DIRECTEUR EN PRÉSENTIEL

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand  
CS 80045  
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

[info@ffvelo.fr](mailto:info@ffvelo.fr)

[www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr) - [www.veloenfrance.fr](http://www.veloenfrance.fr)

Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978  
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991  
Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964

Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

## 1 AJUSTEMENT DE LA RÉGLEMENTATION JEUNES

Pour mémoire, le Code du sport oblige le contrôle de l'honorabilité des personnes qui encadrent les activités des licenciés mineurs. La Fédération a ainsi adapté sa réglementation afin de recueillir les données utiles au contrôle par les services du ministère chargé des Sports. Quelques modifications ont donc été apportées à la réglementation jeunes. Les objectifs sont de simplifier les démarches et la mise en place d'une École française de vélo : le dossier de première demande ou de renouvellement pour le label EFV est accessible sous le format numérique. Il est à renseigner directement en ligne.

L'agrément est désormais annuel et non plus triennal. Le compte rendu d'activités, qui vaut demande de renouvellement, doit être rempli au 30 septembre de l'année N, pour obtenir le renouvellement pour l'année N + 1. Le compte rendu d'activités (à transmettre par Internet) vaut participation au challenge de l'année N. Le suivi par la Fédération est ainsi optimisé.

Le règlement du Critérium national du jeune cyclotouriste enregistre quelques ajustements : ils portent sur la simplification des épreuves de pilotage et des épreuves d'orientation.

Concernant les Écoles françaises de vélo (EFV), les dotations se font désormais via une grille de points selon le même principe que pour le Challenge de France.

## 2 CONGRÈS FÉDÉRAUX DE TROYES ET DE PARIS

Le Comité directeur fédéral a validé la candidature du comité départemental de Cyclotourisme de l'Aube pour l'organisation du congrès fédéral de 2023 à Troyes, les 9 et 10 décembre. Ce congrès marquera le lancement de l'année du centenaire de la Fédération. Le dossier est complet et a obtenu le soutien des collectivités territoriales.

Le congrès fédéral de 2024 aura lieu à Paris, les 7 et 8 décembre à la Sorbonne-Nouvelle.

## 3 FORMATION DES ÉLUS ET DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS SUR LES AMÉNAGEMENTS DE LA VOIERIE.

La commission Sécurité de la Fédération propose désormais une formation auprès des techniciens des collectivités. Les élus pourront y participer s'ils le souhaitent.

Le programme d'une durée de deux jours, consiste à proposer un certain nombre d'outils pour concevoir des aménagements cyclables conformes. Le prix est de 1 000 euros par session (hors coût de la salle, repas et hébergement), pour des groupes de cinq à quinze personnes maximum. Les collectivités ayant obtenu le label « Territoire vélo » bénéficient d'un tarif privilégié.

## 4 STRATÉGIE DE PROFESSIONNALISATION

Le développement de la professionnalisation au sein des structures et le développement de la formation professionnelle est une priorité de l'État et un des points retenus dans le cadre de la délégation qui va reposer sur un contrat d'engagement avec lui. Le Comité directeur a validé le principe de l'instauration d'une stratégie de professionnalisation au sein de notre Fédération. Même si celle-ci ne revêt pas un caractère obligatoire, le principal objectif est de répondre aux besoins de développement de la Fédération par la formation professionnelle. Le deuxième objectif est d'organiser un accompagnement des structures fédérales qui souhaitent avoir recours à l'emploi et accompagner nos licenciés intéressés par l'acquisition d'une qualification ou compétence professionnelle adaptée permettant le développement et l'encadrement du cyclotourisme et du vélo en général. Ce dossier est suivi par Jean Savarino, Conseiller technique national. Dans ce projet le centre national de formation sera installé aux « Quatre vents » d'Aubusson d'Auvergne.

## 5 TRANSITION NUMÉRIQUE ET WEB SERVICE

Deux projets conséquents ont été présentés, après une longue étude conjointe du groupe Transition numérique et de la commission Communication. La Fédération n'est pas en retard dans le domaine de la numérisation, mais nous sommes tous conscients des évolutions nécessaires. Les améliorations doivent conduire à favoriser la promotion de nos activités en interne, et comme à l'extérieur. Elles

doivent contribuer à parfaire le fonctionnement général entre la Fédération, les CoReg, les CoDep et les clubs. C'est incontournable. Ce dossier copieux offre de nombreuses options possibles tant sur les choix que sur les aspects financiers. Pour permettre de mieux cerner nos possibilités, le Comité directeur a décidé d'embaucher un « Chef de Projet » ingénieur en informatique, chargé de la transition digitale de notre Fédération. Sa mission sera de déterminer, en fonction de la politique fédérale, du travail réalisé par les commissions et en relation avec nos structures, les priorités, la mise en œuvre des solutions adaptées, la cohérence entre l'ensemble de nos outils actuels....

## **6 CLUBS INACTIFS : CONDUITE À TENIR**

En cette période de réinscription, nous constatons qu'un certain nombre de clubs sont mis en sommeil ou ferment, en raison d'un effectif faible et d'une moyenne d'âge très élevée.

Certains clubs sont dépourvus face à cette situation : soit ils demandent des conseils auprès de la Fédération soit prennent des décisions hâtives de dissolution.

Face à ce type de situation, la Fédération recommande la mise en sommeil de l'association, pendant un ou deux ans, car un éventuel redémarrage est plus facile, surtout sur le plan administratif.

Les clubs dans cette situation ne doivent pas hésiter à solliciter leur comité départemental et celui-ci doit :

- établir un état des lieux.
- informer leurs clubs des solutions possibles, tout doit être mis en œuvre pour éviter la dissolution.
- aider les clubs impactés à mettre en place des actions de redynamisation.
- étudier la possibilité de fusion avec un club situé dans la même commune ou proche géographiquement.

## **7 DISPOSITIF PASS'SPORT**

Pour mémoire, il s'agit d'un dispositif de l'État pour aider à la reprise d'une activité sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans qui bénéficient soit de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS), soit de l'Allocation d'éducation d'enfant handicapé (AEEH), soit de l'Allocation pour adulte handicapé jusqu'à 30 ans. C'est une aide de 50 euros pour financer tout ou partie de l'inscription au sein d'une association sportive dite volontaire et inscrite dans le dispositif au travers du « compte asso ». Les foyers éligibles ont reçu un courrier d'information du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Le dispositif ayant été prolongé, les familles peuvent utiliser le Pass'sport auprès des clubs volontaires de la Fédération jusqu'au 28 février 2022.

## **8 SEMAINE FÉDÉRALE DE LOUDÉAC (22)**

Les inscriptions sont ouvertes pour la Semaine fédérale de Loudéac (22). Depuis début janvier, les inscriptions se font en ligne via le site Internet de la Cosfic. Le bulletin d'inscription papier sera intégré à la revue « Cyclotourisme » de février et sera téléchargeable. Lors de cette Semaine fédérale au cœur de la Bretagne, plusieurs manifestations seront organisées :

- une Verte-Tout-Terrain « Cœur de Breizh » du 3 au 6 août pour les amateurs de chemins,
- deux brevets pré-qualificatifs pour le Paris-Brest-Paris 2023 : de 300 km et 600 km les 5 et 6 août, pour ceux qui affectionnent les longues distances,
- trois jours de Gravel, du 31 juillet au 2 août sont également au menu.

## **9 INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE ET INDEMNITÉ REPAS**

L'indemnité kilométrique payée par la Fédération sera calculée, au 1<sup>er</sup> février 2022, sur la base de 0,33 € d'euro le kilomètre, contre 0,30 €/km auparavant. Les déplacements en train et le covoiturage doivent être privilégiés. Le plafond de remboursement des repas, sur frais réels et sur justificatif, est désormais fixé à 22 euros.

## 10 TARIFS DES « CYCLOMONTAGNARDES »

Les nouveaux tarifs des « cyclomontagnardes » ont été validés comme suit :

Licenciés :	<b>2022</b> ▶ 18 €	<b>2023</b> ▶ 19 €
Non licenciés :	<b>2022</b> ▶ 30 €	<b>2023</b> ▶ 31 €

Réduction pour les conjoints licenciés – 5 €

Le principe de gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans est acquis, qu'ils soient licenciés ou non licenciés.

Par ailleurs, certains points du cahier des charges de l'organisation d'une Cyclomontagnarde ont été modifiés : gratuité pour les moins de 18 ans, introduction du vélo à assistance électrique mais le brevet ne peut être homologué, introduction de critères d'éco-durabilité dans chaque manifestation.

## 11 SAVOIR ROULER À VÉLO

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » est un axe majeur du Plan vélo et mobilités actives. La mesure consiste à favoriser le développement du « Savoir rouler à vélo » relatif à l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée. C'est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans, de suivre une formation de 10 heures réparties en 3 étapes.

- 1- Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo,
- 2 - Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé,
- 3 - Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique.

Notre Fédération est inscrite dans ce programme. Or, à ce jour, encore trop peu de structures se sont impliquées dans cette action. Il en va de notre crédibilité vis à vis de notre ministère de tutelle, des clubs participant à ce programme sans se faire connaître auprès de la plateforme dédiée :

<https://savoirroulervelo.fr>

Nous vous invitons à prendre contact avec le référent national pour mettre en place cette action dans les collectivités : Nicolas Dubois : n.dubois@ffvelo.fr 06 61 11 87 90.

## 12 NOUVEAUX TARIFS DU CENTRE NATURE « QUATRE VENTS »

Le Centre nature « Quatre vents » fait l'objet depuis le 31 décembre 2021, d'une fermeture administrative sur la partie hôtelière, réalisée en l'an 2000. Dans l'ancien bâtiment, la partie « historique » du centre peut être exploitée dans des conditions normales, ainsi que le camping et les cottages, qui sont aux normes actuelles. Après une campagne de travaux obligatoires, son exploitation, dans sa globalité, est attendue pour le 1<sup>er</sup> juin.

Les tarifs pour la saison 2022 ont été réajustés de manière à ce que ceux-ci soient sensiblement équivalents à ceux des établissements de même nature de la région qui ont des équipements comparables aux nôtres (voir pages suivantes).

TARIFS INDIVIDUELS 2022								
<b>HÉBERGEMENT HÔTELIER ET DANS LE GÎTE (CHAMBRES ET LITS EN DORTOIR)</b> Lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni pour les chambre ménage réalisé par nos soins en fin de séjour (option ménage de recouche 8 €). Linge et draps non fournis pour les lits en dortoir (option draps 6 €/linge de toilette 4 €)	<b>TARIFS LOGEMENT</b>				<b>COMPLÈMENT DEMI-PENSION</b> Dîner + Petit-déjeuner (par personne)	<b>COMPLÈMENT PENSION COMPLÈTE</b> Dîner + Petit-déjeuner + Déjeuner (par personne)		
	Du 14/05 au 18/09		Autres périodes					
	PUBLIC	FFCT	PUBLIC	FFCT				
Chambre Premium 1 à 2 places avec salle d'eau (Lavabo, douche,WC) + TV	60 €	48 €	57 €	46 €	23 €	38 €		
Chambre Premium familiale 2/4 places avec salle d'eau (Lavabo, douche,WC) + TV	90 €	72 €	85 €	68 €				
Chambre Confort 1 à 2 places avec salle d'eau (Lavabo, douche,WC)	56 €	45 €	54 €	44 €				
Chambre Eco 1 à 4 places (lavabo et douche dans la chambre, WC sur palier)	45 €	36 €	43 €	35 €				
Place en dortoir (lits superposés)	15 €	12 €	13 €	11 €				
<b>LOCATION DE COTTAGES</b> Ménage, location de linge de literie et de toilette non inclus. Option de ménage fin de séjour : Confort 60 €/ Premium 70 € Option de linge de lit 8 €/pers. Option de linge de toilette 4 €/pers. Caution demandée à l'arrivée : 300 € (+ 70 € si ménage par vos soins). <b>Supplément chauffage du 15/10 au 31/03 : 10 € / jour</b>	<b>TARIFS FORFAIT 7 NUITS</b>				<b>TARIFS FORFAIT 4 NUITS</b> (mi-semaine) Toutes périodes sauf du 14/05 au 18/09		<b>TARIFS FORFAIT 2 NUITS</b> Toutes périodes sauf du 14/05 au 18/09	
	Du 14/05 au 18/09		Autres périodes					
	PUBLIC	FFCT	PUBLIC	FFCT				
Cottage Premium (4 à 6 places)	735 €	588 €	480 €	384 €	330 €	264 €	195 €	156 €
Cottage Confort (4 places), accessible PMR	675 €	540 €	450 €	360 €	300 €	240 €	180 €	144 €
<b>EMPLACEMENT CAMPING</b>	<b>TARIFS FORFAIT JOURNALIER</b> Toutes périodes							
	PUBLIC				FFCT - FFCC - ACSI			
	Emplacement herbeux ou stabilisé(maximum 6 personnes)							
	Adulte							
	Enfant moins de 15 ans							
	Électricité (branchement 10 A )							
Forfait 2 personnes + électricité								
<b>FORFAIT ACCÈS ESPACE BIEN-ÊTRE (SPA / SAUNA / HAMMAM)</b> Privatisation de l'espace bien-être pour 1 à 5 personnes	<b>TARIFS</b>							
	PUBLIC				FFCT			
	Forfait 1 heure							
Forfait 2 heures								
<b>RESTAURATION</b>	<b>TARIFS</b>							
	PUBLIC/FFCT							
	Petit déjeuner en buffet							
	Repas (dîner ou déjeuner): formule entrée, plat, fromage ou dessert.							
	Supplément fromage ou dessert							
	Forfait boisson 1/4 de vin en pichet + café, thé ou infusion							
Panier repas à emporter (prévoir votre moyen de conservation)								

**Réductions repas enfants ► 10 - 14 ans : - 25 % / 2 - 9 ans : - 50 % / Moins de 2 ans : gratuit (sans prestation).**

<b>TARIFS GROUPES 2022 (MINIMUM 15 PERSONNES)</b>								
<b>HÉBERGEMENT HÔTELIER ET DANS LE GÎTE (CHAMBRES ET LITS EN DORTOIR)</b> Lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni pour les chambres, ménage réalisé par nos soins en fin de séjour (option ménage de recouche 8 €). Linge et draps non fournis pour les lits en dortoir (option draps 6 €/linge de toilette 4 €).	<b>TARIFS LOGEMENT</b>				<b>COMPLÉMENT DEMI-PENSION</b> Dîner + Petit-déjeuner (par personne)	<b>COMPLÉMENT PENSION COMPLÈTE</b> Dîner + Petit-déjeuner + déjeuner (par personne)		
	Du 14/05 au 18/09		Autres périodes					
	<b>PUBLIC</b>	<b>FFCT</b>	<b>PUBLIC</b>	<b>FFCT</b>	<b>PUBLIC/FFCT</b>	<b>PUBLIC/FFCT</b>		
Chambre Premium 1 à 2 places avec salle d'eau (Lavabo, douche,WC) + TV	54 €	45 €	52 €	43 €	23 €	38 €		
Chambre Premium familiale 2/4 places avec salle d'eau (Lavabo, douche,WC) + TV	81 €	68 €	77 €	64 €				
Chambre Confort 1 à 2 places avec salle d'eau (Lavabo, douche,WC)	51 €	42 €	49 €	41 €				
Chambre Eco 1 à 4 places (lavabo et douche dans la chambre, WC sur palier)	41 €	34 €	39 €	33 €				
Place en dortoir (lits superposés)	14 €	12 €	12 €	10 €				
<b>LOCATION DE COTTAGES</b> Ménage, location de linge de literie et de toilette non inclus. Option de ménage fin de séjour : Confort 60 €/ Premium 70 € Option de linge de lit 8 €/pers. Option de linge de toilette 4 €/pers. Caution demandée à l'arrivée : 300 € (+ 70 € si ménage par vos soins). <b>Supplément chauffage du 15/10 au 31/03 : 10 € / jour</b>	<b>TARIFS FORFAIT 7 NUITS</b>				<b>TARIFS FORFAIT 4 NUITS</b> (mi-semaine) Toutes périodes sauf du 14/05 au 18/09	<b>TARIFS FORFAIT 2 NUITS</b> Toutes périodes sauf du 14/05 au 18/09		
	Du 14/05 au 18/09		Autres périodes					
	<b>PUBLIC</b>	<b>FFCT</b>	<b>PUBLIC</b>	<b>FFCT</b>	<b>PUBLIC</b>	<b>FFCT</b>	<b>PUBLIC</b>	<b>FFCT</b>
Cottage Premium (4 à 6 places)	662 €	552 €	432 €	360 €	297 €	248 €	176 €	147 €
Cottage Confort (4 places), accessible PMR	608 €	507 €	405 €	338 €	270 €	225 €	162 €	135 €
<b>EMPLACEMENT CAMPING</b>	<b>TARIFS FORFAIT JOURNALIER</b> Toutes périodes							
	<b>PUBLIC</b>			<b>FFCT - FFCC - ACSI</b>				
	Emplacement herbeux ou stabilisé(maximum 6 personnes)							5 €
	Adulte							3 €
	Enfant moins de 15 ans							2 €
	Électricité (branchement 10 A )							3 €
	Forfait 2 personnes + électricité							14 €
<b>FORFAIT ACCÈS ESPACE BIEN-ÊTRE (SPA / SAUNA / HAMMAM)</b> Privatisation de l'espace bien-être pour 1 à 5 personnes	<b>TARIFS</b>							
	<b>PUBLIC</b>			<b>FFCT</b>				
	Forfait 1 heure							24 €
Forfait 2 heures							40 €	
<b>RESTAURATION</b>	<b>TARIFS</b>							
	<b>PUBLIC/FFCT</b>							
	Petit déjeuner en buffet							8 €
	Repas (dîner ou déjeuner): formule entrée, plat, fromage ou dessert.							15 €
	Supplément fromage ou dessert							3 €
	Forfait boisson 1/4 de vin en pichet + café, thé ou infusion							4 €
Panier repas à emporter (prévoir votre moyen de conservation)							10 €	

**Réductions repas enfants ▶ 10 - 14 ans : - 25 % / 2 - 9 ans : - 50 % / Moins de 2 ans : gratuit (sans prestation).**